



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion du mardi 05 avril 2022 **(par voie électronique)**

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Philippe AMADUBLE, Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Excusée : Céline PORTELATINE

Assiste : Yves BEGON

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive jeunes invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions prises en Coupe ne sont prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

INFORMATIONS

Depuis le début de la saison, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Face à cette recrudescence de demandes, la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec preuve à l'appui). Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que le calendrier a été validé depuis fin août 2021, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et respect pour les semaines à venir.

COVID : Procédure à suivre

Après découverte d'un cas Positif au sein d'un groupe dans le cas où les gestes barrière et port du masque n'ont pas été respectés (notamment dans les vestiaires, club-house, déplacement en voiture, ...), le point de départ est la date du dernier rassemblement de ce groupe.

La procédure complète est à retrouver sur la page d'accueil du site, avec une mise à jour régulière en fonction de l'évolution.

Dans tous les cas (notamment pour une demande de report de match possible à partir de 4 joueurs cas positifs en Foot à 11), il est nécessaire de nous transmettre à l'adresse, covid@laurafoot.fff.fr, une copie de notification de l'ARS (pour les demandes d'isolement) et/ou des attestations médicales pour les personnes testées positives.

Faute de ces documents, la commission pourra se réunir pour décision sur la validité du report.

RAPPEL : Terrains impraticables

La commission rappelle l'article 38 des règlements généraux de la Ligue concernant la procédure et les sanctions possibles dans le cas de non-respect de cet article.

En effet, même si les conditions climatiques de ces derniers jours se compliquent, beaucoup de clubs annulent les rencontres sans offrir de possibilités à l'adversaire du jour (changement de terrain, inversion de la rencontre, ...). Si la commission juge que ces clubs ne font aucun effort, elle se réservera le droit de prendre les sanctions nécessaires pour éviter des annulations trop rapides et qui vont rendre les championnats décousus dans les matchs à reprogrammer.

HORAIRES – RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFoot

Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

- L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

- L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

- * Horaire légal :
- Dimanche 13h00.

- Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE**: Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

- **Période ORANGE**: Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

- **Période ROUGE**: Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

A.S. CLERMONT SAINT JACQUES

U18 R1 – Poule A

Le match n° 21814.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le mercredi 27 avril 2022 à 17h00 au Complexe Sportif des Cézeaux (terrain n° 6) à Aubière.

F.C. LYON LA DUCHERE

U18 R1 – Poule B

Le match n° 21915.1 : F.C. LYON LA DUCHERE / F.C. BOURGOIN JALLIEU se déroulera le mercredi 27 avril 2022 à 13h00 au stade de la Sauvegarde à Lyon.

F.C. VAULX EN VELIN

U18 R1 – Poule B

Le match n° 21852.2 : VAULX EN VELIN F.C. / F.C. LYON LA DUCHERE se déroulera le mercredi 20 avril 2022 à 13h00 au stade Francisque Jomard à Vaulx en Velin.

U.S. SAINT FLOUR

U18 R2 – Poule B

Le match n° 22054.1 : U.S. SAINT FLOUR / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 15h00 au stade René Jarlier à Saint Flour.

E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

U18 R2 – Poule D

Le match n° 22192.2 : E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER / RHONE CRUSSOL FOOT 07 se déroulera le samedi 16 avril 2022 à 13h00 au stade François Régis Bériot (terrain synthétique) à Saint Ismier.

ESSOR BRESSE SAONE

U16 R2 – Poule B

Le match n° 22597.2 : ESSOR BRESSE SAONE / U.S. DAVEZIEUX VIDALON se déroulera le samedi 23 avril 2022 à 15h30 au complexe sportif des Dîmes à Feillens.

F.C. ROCHE SAINT GENEST

U16 R2 – Poule B

Le match n° 22634.2 : F.C. ROCHE SAINT GENEST / U.S. DAVEZIEUX VIDALON se déroulera le mardi 19 avril 2022 à 17h00 sur le terrain synthétique de Grangeneuve à Roche La Molière.

U.S. ANNECY LE VIEUX

U16 R2 – Poule C

Le match n° 22700.2 : U.S. ANNECY LE VIEUX / F.C. ECHIROLLES se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 15h00 au Complexe Sportif d'Albigny à Annecy Le Vieux.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

COMMUNIQUE :

En raison du nombre important de matchs restant à programmer avant les prochaines dates de matchs remis (week-end du 1^{er} mai et/ou Jeudi Ascension), certaines équipes joueront le 16 et le 18 avril 2022, le report de ces rencontres ne sera pas possible au-delà du 27 Avril (catégories U18 et U16R1) et 04 Mai 2022 (autres).

U20 - REGIONAL 1 – Poule unique :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n° 21433.2 : FC D'ANNECY / AIN SUD FOOT (remis du 03/04/2022)
- * Match n° 21436.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOT / L'ETRAT SP. (remis du 03/04/2022)

U20 - REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n° 21515.2 : ROANNAIS FOOT 42 / REVENTIN U.S. (remis du 03/04/2022)
- * Match n° 21516.2 : MURETTE U.S. / RHONE CRUSSOL 07 (remis du 03/04/2022)

U20 - REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n° 21604.2 : E.S. DE VEAUCHE / DOMTAC F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n° 21605.2 : OULLINS CASCOL / FCO FIRMINY INSERSPORT (remis du 03/04/2022)
- * Match n° 21609.2 : FC ROCHE ST GENEST / CRAPONNE A.S (remis du 03/04/2022)

U20 - REGIONAL 2 – Poule C :

A / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°21694.2 : SEYNOD ET.S. / F.C. CHAMBOTTE (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21696.2 : LYON CROIX ROUSSE / ECHIROLLES F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21698.2 : U.S. LA RAVOIRE / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21700.2 : F.C. DU NIVOLET / AIX LES BAINS F.C. (remis du 03/04/2022)

B / Rencontre reprogrammée pour le 01 mai 2022

- * Match n°21697.2 : ST MARCELLIN OL. / MARIGNIER SP. (remis du 03/04/2022)

U18 - REGIONAL 1 – Poule A :

A / Rencontres reprogrammées pour le 16 avril 2022

- * Match n°21801.1 : F.C. ESPALY / MOULINS YZEURE FOOT (remis du 13/02/2022)
- * Match n°21741.2: Ac.SP. MOULINS FOOT / MONTLUCON FOOT (remis du 05/02/2022)
- * Match n°21799.1: AURILLAC F.C. / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (remis du 13/02/2022)

B / Rencontre reprogrammée pour le 17 avril 2022

- * Match n°21784.2 : CLERMONT FOOT 63 (2) / RIOM F.C. (remis du 03/04/2022)

C / Rencontres reprogrammées pour le 18 avril 2022

- * Match n°21778.2 : AURILLAC F.C. / MOULINS YZEURE FOOT (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21783.2 : MONTFERRAND A.S. / MONTLUCON FOOT (remis du 03/04/2022)

D / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°21780.2 : ISSOIRE U.S. / AC. SP. MOULINS FOOT (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21781.2 : ESPALY F.C. / ROANNAIS FOOT 42 (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21782.2 : MONISTROL U.S. / VICHY R.C. (remis du 03/04/2022)

U18 - REGIONAL 1 – Poule B :

A / Rencontre reprogrammée pour le 16 avril 2022

- * Match n°21884.2 : GRENOBLE FOOT 38 / O. VALENCE (journée 22 du 01/05/2022)

B / Rencontre reprogrammée pour le 20 avril 2022

- * Match n°21915.1 : LYON-LA DUCHERE F.C. / F.C. BOURGOIN JALLIEU (remis du 20/02/2022)

C / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°21870.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOT / O. VALENCE (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21871.2 : LYON - LA DUCHERE F.C. / THONON EVIAN F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°21875.2 : FC D'ANNECY / VAULX EN VELIN F.C. (remis du 03/04/2022)

D / Rencontre reprogrammée pour le 27 avril 2022

- * Match n° 21852.2 : F.C. VAULX EN VELIN / LYON LA DUCHERE F.C. (remis du 13/03/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°21961.2 : CHAMALIERES F.C. / THIERS S.A. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°21962.2 : CENTRE ALLIER FOOT / LEMPDES SPORTS (remis du 02/04/2022)
- * Match n°21965.2 : MOZAC U.S. / RIOM F.C. (2) (remis du 02/04/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule B :

A / Rencontre reprogrammée pour le 16 avril 2022

- * Match n°22013.2 : ST FLOUR U.S. / OLYMPIQUE SAINT ETIENNE (remis du 30/01/2022)

B / Rencontre reprogrammée pour le 18 avril 2022

- * Match n°22050.2 : ST FLOUR U.S. / MONISTROL U.S. (2) (remis du 03/04/2022)

C / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22045.2 : SAVIGNEUX MONTBRISON / BEAUMONT U.S. (2) (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22046.2 : U.S. SUCS ET LIGNON / BRIOUDE U.S. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22047.2 : O. ST ETIENNE / BRIVES SAUVETEURS (remis du 03/04/2022)

D / Rencontre reprogrammée pour le 1^{er} mai 2022

- * Match n°22048.2 : AURILLAC F.C. (2) / L'ETRAT LA TOUR (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22049.2 : NORD LOZERE ENT/ GROUPEMENT HAUT PAYS VELAY (remis du 03/04/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontre reprogrammée pour le 24 avril 2022

- * Match n°22120.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER / LYON CROIX ROUSSE (remis du 03/04/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule D :

Rencontre reprogrammée pour le 24 avril 2022

- * Match n°22213.2 : BOULIEU ANNONAY / MANIVAL A ST ISMIER (remis du 03/04/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule E :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22300.2 : PLASTIC VALLEE F.C./ CHAPONNAY MARENNES F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22304.2 : ANNECY LE VIEUX U.S. / GFA RUMILLY VALLIERE (remis du 03/04/2022)

U16 - REGIONAL 1 – Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22390.2 : AURILLAC F.C. / ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22392.2 : CLEMONT FOOT 63 (2) / ROANNAIS FOOT 42 (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22393.2 : LE PUY F. 43 AUVERGNE / MONISTROL U.S. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22395.2 : MONTFERRAND A.S. / RIOM F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22396.2 : MONTLUCON FOOT / O. ST ETIENNE (remis du 02/04/2022)

U16 - REGIONAL 1 – Poule B :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22481.2 : F.C. ANNECY (2) / F.C VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22484.2 : OULLINS CASCOL / GRENOBLE FOOT 38 (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22486.2 : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) / F.C. LYON LA DUCHERE (2) (remis du 03/04/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22567.2 : ISSOIRE U.S / BEAUMONT U.S (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22569.2 : L'ETRAT LA TOUR SP. / CHAMALIERES F.C. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22570.2 : CUSSET S.C.A. / A.S. CLERMONT ST JACQUES (remis du 02/04/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule B :

A / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22633.2 : VEAUCHE E.S. / BELLEVILLE F. BEAUJOLAIS (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22636.2 : MOURS ST EUS. / RHONE CRUSSOL 07 (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22367.2 : VIRIAT C.S. / ISLE D'ABEAU F.C. (remis du 02/04/2022)

B / Rencontre reprogrammée pour le 1^{er} mai 2022

- * Match n°22634.2 : F.C. ROCHE ST GENEST / A.S. DAVEZIEUX VIDALON (remis du 02/04/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22698.2 : U.S PRINGY / PLASTIC VALLEE F.C. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22699.2 : NIVOLET F.C. / BOURGOIN JALLIEU (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22700.2 : ANNECY LE VIEUX / ECHIROLLES F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22703.2 : GFA RUMILLY VALLIERES / MEYZIEU U.S. (remis du 02/04/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule D :

Rencontre reprogrammée pour le 24 avril 2022

- * Match n°22767.2 : ST CHAMOND FOOT / EYBENS O.C. (remis du 03/04/2022)

U15 - REGIONAL 1 – Niveau A :

A / Rencontre reprogrammée pour le 16 avril 2022

- * Match n°22830.2 : A.S. ST ETIENNE / F.C. D'ANNECY (remis du 03/04/2022)

B / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n° 22831.2 : A.S. MONTFERRAND / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (remis du 03/04/2022)
- * Match n° 23832.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOT / CLERMONT FOOT 63 (remis du 03/04/2022) *
- * Match n° 23835.2 : ST PRIEST A.S. / LE PUY F. 43 AUVERGNE (remis du 02/04/2022)

U15 - REGIONAL 1 – Niveau B Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 1^{er} mai 2022

- * Match n°23215.2 : AURILLAC F.C. / ROANNAIS FOOT 42 (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23216.2 : O. ST ETIENNE / DOMTAC F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23217.2 : MONTLUCON FOOTBALL / VENISSIEUX F.C. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°23218.2 : LYON LA DUCHERE ./ Ac. SP. MOULINS FOOT (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23219.2 : OULLINS CASCOL / VICHY R.C. (remis du 03/04/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°22962.2 : RIOM F.C. / BEAUMONT U.S (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22964.2 : NORD LOZERE ENT. / CHAMALIERES F.C. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°22966.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / ISSOIRE U.S (remis du 03/04/2022)
- * Match n°22967.2 : ST FLOUR U.S. / MONISTROL U.S. (remis du 03/04/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°23030.2 : LEMPDES SPORTS / COURNON F.C. (remis du 02/04/2022)
- * Match n°23032.2 : THIERS S.A. / A.S. DOMERAT (remis du 02/04/2022)
- * Match n°23033.2 : SOURCES VOLCAN F. / FCO FIRMINY INSERSPORT (remis du 03/04/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontre reprogrammée pour le 24 avril 2022

- * Match n°23095.2 : ST MARCELLIN OL. / ROCHE ST GENEST (remis du 03/04/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule D :

Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n°23396.2 : OYONNAX PVFC / U.S. ANNECY LE VIEUX (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23398.2 : U.S. D'ANNEMASSE / U.S. MILLERY VOURLES (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23399.2 : A.S. MONTREAL LA CLUSE / VILLE LA GRAND JEUNE (remis du 03/04/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule E :

Rencontre reprogrammée pour le 15 mai 2022

- * Match n°23162.2 : MOS 3R / AV. SUD ARDECHE F. (remis du 03/04/2022)

U14 - REGIONAL 1 – Niveau A :

A/ Rencontre reprogrammée pour le 16 avril 2022

- * Match n°22896.2 : A.S. ST ETIENNE / F.C. D'ANNECY (remis du 03/04/2022)

B / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

- * Match n° 22897.2 : A.S. MONTFERRAND / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (remis du 03/04/2022)
- * Match n° 23898.2: CHAMBERY SAVOIE FOOT / CLERMONT FOOT 63 1 (remis du 03/04/2022)

U14 - REGIONAL 1 – Niveau B Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 1^{er} mai 2022

- * Match n°23305.2 : AURILLAC F.C. / ROANNAIS FOOT 42 (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23306.2 : O. ST ETIENNE / DOMTAC F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23307.2 : MONTLUCON FOOTBALL / VENISSIEUX F.C. (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23308.2 : LYON LA DUCHERE / AC. SP. MOULINS FOOT (remis du 03/04/2022)
- * Match n°23309.2 : OULLINS CASCOL / VICHY R.C. (remis du 03/04/2022)

DOSSIERS

U20 R2 - Poule C

* Match n° 21482.2 : RHONE CRUSSOL FOOT 07 / A.S. LYON BELLECOUR PERRACHE du 05/02/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale de Discipline des 23 et 25 mars 2022 qui a :

- donné ledit match perdu par pénalité à l'A.S. LYON BELLECOUR PERRACHE (-1 point, 0 but) et reporté le gain à RHONE CRUSSOL FOOT 07 (3 points, 4 buts)
- prononcé le retrait de trois points fermes au classement de l'équipe U20 de l'A.S. LYON BELLECOUR PERRACHE en championnat U20 R2 Poule A pour la saison 2021-2022.

U20 R2 - Poule A

* Match n° 21649.2 : U.S. LA RAVOIRE / MARIGNIER SP. du 23/01/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale de Discipline des 23 et 25 mars 2022 qui a donné ladite rencontre perdue par pénalité aux deux équipes (-1 point, 0 but).

FORFAIT

* U15 R2 - Poule C : F.C. LA COTE SAINT ANDRE (544455)

La Commission enregistre le forfait du F.C. LA COTE SAINT ANDRE pour le match n° 32114.1 du 16/01/2022 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 (UN) point et 0 (ZERO) but pour en attribuer le gain de la victoire à l'équipe adverse (PIERRELATTE ATOM'SP) sur le score de 3 (TROIS) buts à (ZERO), en application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Ce forfait est le second pour l'équipe du F.C. LA COTE SAINT ANDRE.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

U18 R2 - Poule E

* Match n° 22343.1 : F.C. DU NIVOLET / A.S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL du 29/01/2022

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale de Discipline des 23 et 25 mars 2022 qui a donné ledit match perdu par pénalité aux deux équipes (-1 point, 0 but)

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (551383) – U14 Régional 1 Niveau B (match n° 23352.2) – du 03/04/2022.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Secrétaire de séance